**VINCI Concessions**

Société par Actions Simplifiée

au capital de 5.906.925.696 Euros

Siège social : 1973, Boulevard de la Défense

92000 Nanterre

410 001 952 RCS Nanterre

**SOC 40**

Société par Actions Simplifiée

au capital de 20.000 euros

Siège social : 1973, Boulevard de la Défense

92000 Nanterre

514 009 307 RCS Nanterre

**AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2023, les sociétés VINCI Concessions et SOC 40 ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société SOC 40, Société Absorbée, par la société VINCI Concessions, Société Absorbante.

L'évaluation des biens transmis s'établit à :

Actif apporté : 5.181,86 €

Passif apporté : 3.195,36 €

soit un apport net de 1.986,50€

Le mali de fusion est de (18.013,50) €

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu à augmentation de capital ; en conséquence, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

L’opération de fusion, qui se trouvera réalisée, sur le plan juridique, au terme du délai de trente jours ouvert aux créanciers pour former opposition, suivant la mise en ligne du présent avis, aura, en matières comptable et fiscale, un effet rétroactif au 1er janvier 2023. Toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée depuis cette date et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société Absorbante.

La société sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre le 13 juillet 2023, pour chacune des sociétés.

Pour avis.